



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Propositions d'engagements de la
commune de Saint-Aubin-Celloville



métropole
ROUEN NORMANDIE



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Mise en place d'un outil de suivi des consommations de fluides (eau, électricité, gaz...) sur l'ensemble des bâtiments afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de prioriser les travaux à engager et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
2. Renouvellement des éclairages intérieurs et passage complet aux LED d'ici fin 2020, à la Mairie, à l'Ecole Primaire Robert DOISNEAU et à l'Ecole Maternelle Arthur RIMBAUD
3. Modernisation des éclairages intérieurs de l'église Saint-Aubin et équipement par des éclairages plus performants, de type LED ou basse consommation, d'ici fin 2020
4. Suppression des radiateurs électriques de type « convecteurs » de l'Ecole Maternelle Arthur RIMBAUD et des vestiaires sportifs, et installation de radiateurs électriques radiants

ECLAIRAGE PUBLIC

5. Mise en œuvre de l'extinction nocturne, sur l'ensemble de la commune, de minuit à 5h du dimanche au jeudi, et de 1h30 à 5h du vendredi au samedi.
6. En partenariat avec des associations locales, organisation d'animations pédagogiques sur la découverte de la faune nocturne (oiseaux, chiroptères, batraciens, mammifères...) et sur l'observation du ciel étoilé.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

7. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'école maternelle et primaire, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

8. Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts et application du Zéro phyto, y compris au cimetière et sur les espaces sportifs
9. Mise en œuvre d'ici 2020, de la végétalisation du cimetière sur un premier carré expérimental
10. En partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, signature d'une convention pour le suivi naturaliste de 2 mares communales

SENSIBILISATION

11. Eco-labellisation dès 2018/2018 d'une première manifestation culturelle ou sportive, organisée ou organisée par la commune, puis généralisation à l'ensemble des manifestations d'ici fin 2020